

Contrat de Ville - Volet Emploi - Programmation 2003 - Attribution de subventions

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville, il est proposé de financer les actions suivantes :

1. Correspondants Emploi Formation Insertion

Des correspondants Emploi Formation Insertion interviennent dans les six quartiers prioritaires du Contrat de Ville pour la prise en charge des personnes sans emploi en vue de leur insertion professionnelle.

Financement de l'action

État	27 440 €
Région	40 018 €
Ville	33 539 €
Autres	24 400 €
Total	125 397 €

Il est proposé d'accorder à la Mission Locale la somme de 33 539 € à prélever sur le compte 92.90.6574.02801.30200.

2. Equipe Emploi Insertion

Le fonctionnement de cette équipe est de 19 800 € pour l'année 2003. L'association du PLIE en est le support juridique.

La Ville participerait pour 9 900 €, l'État apportera une aide de 7 000 €.

En conséquence, il est proposé de verser une subvention de 16 900 € à l'Association du PLIE, prélevée sur les crédits du compte 92.90.6574.30200 abondés par la réaffectation de la participation de 7 000 € perçue de l'État à encaisser en décisions modificatives au compte 92.90.74718.30200.

3. Accompagnement vers l'emploi

Réseaux de parrainage

a) Mission Locale

L'action consiste à accompagner vers l'emploi des jeunes ou des adultes des quartiers peu ou pas qualifiés en difficulté d'insertion sociale et professionnelle avec l'appui de parrains bénévoles.

Le coût de cette action est de 12 196 €. Une subvention de 6 098 € est demandée à la Ville.

Il est proposé d'accorder une subvention de 6 098 € à la Mission Locale à prélever sur le crédit inscrit au compte 92.90.6574.30200.

b) MEDEF

Un réseau de personnes (chefs d'entreprises, cadres), actives ou retraitées, apportent leur expérience et leur connaissance de l'entreprise à des personnes de quartiers sensibles en recherche d'emploi.

Le coût de cette action est de 19 702 €. La Ville et l'État sont sollicités chacun pour une somme de 6 548 € au titre du Contrat de Ville.

Il est proposé d'accorder au MEDEF une subvention de 6 548 € à prélever sur les crédits inscrits au compte 92.90.6574.30200.

4. Atelier d'accompagnement

Les «Amis d'Agir Ensemble Contre le Chômage» accompagnent des personnes en recherche d'emploi, notamment celles qui sont en situation de précarité. L'Association assure l'accueil de ces personnes à son siège et organise des permanences dans les quartiers. Elle dispose également d'un atelier d'initiation à l'informatique.

Le coût de cette action est de 24 705 €. La Ville et l'État sont sollicités chacun pour une participation de 2 950 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 950 € à l'Association «Les Amis d'Agir Ensemble Contre le Chômage» à prélever sur les crédits du compte 92.90.6574.30200.

5. Aide à la mobilité

L'Association «La Roue de Secours» propose un moyen de locomotion à des personnes en insertion, principalement des quartiers prioritaires.

Le coût de l'action est de 87 800 €. La Ville est sollicitée à hauteur de 8 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 6 850 € à l'Association «La Roue de Secours», à prélever sur les crédits du compte 92.90.6574.30200.

6. Permis de conduire

La FRATE propose dans le prolongement des actions qu'elle organise habituellement une formation au permis de conduire pour un public en insertion et également en difficulté dans la pratique de la langue française.

Cette action nouvelle offre une solution au problème de la mobilité.

Le budget prévisionnel du projet est de 21 026 €. La Ville est sollicitée pour une somme de 9 463 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 5 000 € à la FRATE par prélèvement sur les crédits inscrits au compte 92.90.6574.30200.

7. Chantier d'insertion

L'objectif de ce chantier est de permettre une insertion professionnelle à des personnes en difficulté. Il a pour but également de développer des actions de professionnalisation en direction du bâtiment en partenariat avec la CAPEB, le GEIQ BTP.

Le budget prévisionnel de ce chantier s'élève à 130 296 € et la Ville est sollicitée pour une somme de 2 287 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 287 € à la Maison de Quartiers Rosemont - Saint-Ferjeux, organisatrice de ce chantier, à prélever sur les crédits inscrits au compte 92.90.6574.30200 pour être versée.

8. Cellule Antidiscrimination

La MJC de Besançon met en place une cellule antidiscrimination sur le quartier des Clairs- Soleils. L'objectif est d'accompagner les jeunes du quartier à partir de la scolarité dans toutes leurs démarches vis-à-vis de l'entreprise : stage pratique pendant la scolarité, mise en relation des différents partenaires : enseignants, MEDEF, entreprises, acteurs du quartier...

Le budget prévisionnel pour 2003 s'élève à 3 000 €. La Ville est sollicitée pour une somme de 1 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 € à la MJC de Besançon à prélever sur les crédits du compte 92.90.6574.30200.

9. Associations d'insertion

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une première répartition de subventions aux associations suivantes :

Gare BTT	20 656 €
Alternative Chantiers	12 573 €
Intermed	8 383 €
J. Javel	12 955 €
J. Eudes	3 353 €

En cas d'accord, la dépense de 57 920 € sera prélevée sur le crédit inscrit au compte 92.523.6574.30200.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de l'octroi de ces subventions et autoriser M. le Maire à signer les conventions et documents à intervenir.

«M. Vincent FUSTER : C'est un des volets du contrat de ville qui concerne l'emploi et qui est donc complètement d'actualité aujourd'hui. Les choix que nous avons faits au niveau de la ville correspondent parfaitement à cette actualité puisque c'est en priorité les dispositifs d'insertion pour l'emploi et des dispositifs de parrainage et ensuite des dispositifs de lutte contre les freins d'accès à l'emploi, donc c'est, je crois, tout à fait d'actualité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Économie- Emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.